



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.12  
12 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-huitième session  
Bonn, 4-13 juin 2008

**Point 5 de l'ordre du jour**

**Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays  
en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures**

### **Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures**

#### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des vues des Parties<sup>1</sup> sur les questions méthodologique en suspens visées au paragraphe 7 de la décision 2/CP.13 et il a entrepris l'examen de la marche à suivre pour les traiter.
2. Le SBSTA a recensé les principales questions méthodologiques qui pourraient figurer dans le rapport qu'il va adresser à la Conférence des Parties à sa quatorzième session, dont il est rendu compte dans l'annexe à ces conclusions.
3. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen des questions méthodologiques en suspens, notamment la promotion de la mise au point des démarches méthodologiques possibles, en se basant sur l'annexe, à sa vingt-neuvième session (décembre 2008) compte tenu:
  - a) Des résultats de l'atelier qui doit se tenir du 25 au 27 juin 2008 à Tokyo (Japon), conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 7 de la décision 2/CP.13;
  - b) Des vues des Parties mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus;
  - c) Des résultats que le SBSTA reconnaît comme pertinents du point de vue méthodologique sur la base de l'examen des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui touche

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2008/MISC.4 et Add.1 à 3.

à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; ainsi que du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et des réserves de carbone des forêts dans les pays en développement dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention et des autres paragraphes pertinents conformément à la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali).

4. Le SBSTA a demandé à son Président d'informer le Groupe d'action spéciale, à sa troisième session, des résultats des consultations et des progrès accomplis au cours de la vingt-huitième session du SBSTA et lors de l'atelier visé à l'alinéa *a* du paragraphe 3 ci-dessus.

5. Le SBSTA est également convenu d'examiner, à sa vingt-neuvième session, les moyens de faire avancer le processus, notamment l'éventuelle nécessité d'organiser un quatrième atelier, des réunions d'experts et/ou des consultations informelles avant sa trentième session (juin 2009), sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires.

Annexe**Principales questions méthodologiques**

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, lorsqu'il a entrepris son programme de travail sur les questions méthodologiques visées au paragraphe 7 de la décision 2/CP.13, en s'appuyant sur les vues des Parties, a recensé, entre autres, les questions ci-après à étudier plus avant:

**1. Estimation et surveillance**

Questions relatives à l'estimation et à la surveillance des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, des variations supplémentaires à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts, de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts, compte tenu:

- a) Des systèmes nationaux de surveillance visant à faciliter la réalisation d'estimations reposant sur des résultats, démontrables, transparentes et vérifiables;
- b) Des méthodes cohérentes et robustes susceptibles d'être utilisées, notamment les inventaires forestiers, les méthodes employées au sol et les méthodes de télédétection, selon les besoins;
- c) Des possibilités d'application des méthodes considérées, notamment celles figurant parmi les bonnes pratiques à suivre déjà suggérées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à l'évaluation de la réduction des émissions résultant du déboisement; de la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts et des variations supplémentaires à mettre à l'actif d'une gestion durable des forêts.

**2. Niveaux de référence des émissions**

Moyens permettant d'établir des niveaux de référence des émissions, à partir de données rétrospectives, en tenant compte, entre autres, des tendances, des dates de début des émissions et de la durée de la période de référence, de la disponibilité et de la fiabilité des données rétrospectives et d'autres conditions propres à chaque pays.

**3. Déplacement des émissions**

Moyens de repérer et de traiter le déplacement des émissions.

**4. Démarches nationales et infranationales**

- a) Incidences des démarches nationales, notamment établissement de niveaux de référence et d'estimations, élaboration de rapports et déplacement des émissions à l'intérieur du pays si besoin est, en tenant compte des conditions propres à chaque pays;
- b) Incidences des démarches infranationales, notamment établissement de niveaux de référence et d'estimations, élaboration de rapports, déplacement des émissions à l'intérieur du pays, en tenant compte des conditions propres à chaque pays;
- c) Manière dont les démarches infranationales peuvent être utilisées pour mettre au point des démarches nationales.

## **5. Renforcement des capacités**

Détermination des besoins en matière de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les méthodes examinées dans la présente annexe, y compris notamment la technologies, la collecte de données, les arrangements institutionnels et les systèmes nationaux de surveillance; dans le but de faciliter le soutien technique et la coopération lorsqu'il y a lieu.

## **6. Efficacité des mesures prises**

a) Efficacité des mesures en rapport avec les paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la décision 2/CP.13 et critères d'évaluation de ces mesures, notamment les initiatives en cours, la réduction des émissions et/ou l'augmentation des absorptions, les nouvelles initiatives requises et la mobilisation des ressources;

b) Enseignements tirés des activités de démonstration.

## **7. Questions interdisciplinaires**

a) Moyens de traiter la question de la non-permanence;

b) Comparabilité et transparence de l'évaluation des stocks de carbone dans des écosystèmes divers;

c) Incidences financières de la mise en œuvre des démarches méthodologiques;

d) Exigences institutionnelles pour la mise en œuvre des démarches méthodologiques;

e) Les incidences, quelles qu'elles soient, des démarches méthodologiques pour les populations autochtones et les communautés locales;

f) Implication de la prise en compte des buts et objectifs d'autres conventions et accords internationaux pertinents pour la promotion des retombées positives;

g) Implication des méthodes utilisées pour vérifier les estimations de la réduction des émissions et de l'augmentation des absorptions et des variations du couvert forestier;

h) Implication des différentes définitions relatives aux forêts et des activités liées aux forêts pour l'évaluation de la réduction des émissions et de l'augmentation des absorptions et des variations du couvert forestier;

i) Moyens de réduire les incertitudes dans les estimations afin de s'assurer que la réduction des émissions ou l'augmentation des absorptions ne sont pas surestimées, y compris ceux prévus dans les directives du GIEC.

-----